CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)

51e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 23 au 27 novembre 2015

**SC51-08**

**Plan de travail du Secrétariat pour 2016**

**Actions requises :**

Le Comité permanent est invité à prendre note du Plan de travail du Secrétariat pour 2016 et à l’approuver.

1. La 12e Session de la Conférence des Parties a adopté 16 Résolutions contenant des décisions et des instructions précises adressées au Secrétariat.
2. Les activités du Secrétariat ont été définies pour chaque décision découlant des Résolutions de la COP12 puis associées aux buts et objectifs du 4e Plan stratégique Ramsar pour construire le Plan de travail pour la période triennale 2016-2018.
3. Ce travail de planification a eu lieu lors d’un atelier collaboratif auquel ont participé tous les membres du personnel du Secrétariat de la Convention de Ramsar, du 21 au 24 juillet 2015. Chaque membre du personnel a conçu ses tâches pour 2016 en s’appuyant sur les activités définies pour la période triennale.
4. Les activités considérées comme des priorités pour la première année de la période triennale sont énumérées dans le Plan de travail pour 2016 figurant en annexe au présent document.

**Annexe 1**

**Plan de travail du Secrétariat pour 2016**

**But 1**

**S’attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides**

| **Objectif** | **Activités** | **Indicateur** | **Chef(s) d’équipe** | **Délai** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectif 1 :** Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l’eau, l’énergie, les mines, l’agriculture, le tourisme, le développement urbain, l’infrastructure, l’industrie, la foresterie, l’aquaculture et la pêche aux niveaux national et local. | Aider les Parties contractantes à mieux reconnaître et prendre en compte, dans leur processus décisionnel, l’importance des avantages des zones humides pour diminuer les menaces, influer sur les tendances, restaurer les zones humides et communiquer de bonnes pratiques par la diffusion de cadres et lignes directrices pertinents. Mettre au point des exemples de bonnes pratiques ciblant des secteurs particuliers. | Diffusion des orientations pertinentes (p. ex., rapport TEEB, Manuels Ramsar) et des études de cas aux Parties contractantes et usagers de l’eau.  Des exemples pratiques d’influence et d’actions en vue d’inverser la perte et la dégradation sont compilés et diffusés. Chaque secteur est ciblé par des exemples et bonnes pratiques spécifiques, à commencer par les secteurs de l’eau, de l’aquaculture et des pêches. | SG/SGA/CRP/ Chef comm. | Avant fin 2016 |
| **Objectif 2 :** L’eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu’ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l’échelle qui convient, notamment au niveau d’un bassin versant ou le long d’une zone côtière. | Distribuer les Manuels Ramsar, Fiches techniques, Notes d’information et autres produits sur les orientations relatives à l’eau, la gestion des bassins hydrographiques, l’attribution et la gestion de l’eau, la gestion de l’eau souterraine ainsi que d’autres orientations connexes en matière de GIRE et de bonnes pratiques aux Parties contractantes et usagers de l’eau en vue de garantir que les dispositions de la Convention relatives à l’utilisation rationnelle soient appliquées. | Toutes les Parties auront mis à disposition les orientations Ramsar sur l’attribution et la gestion de l’eau pour les écosystèmes afin de soutenir la prise de décisions sur la gestion des ressources en eau, comme contribution à la réalisation de la gestion des ressources en eau et des plans d’économie d’eau. | SG/ Chef comm./CRP | Avant fin 2016 |
| **Objectif 3 :** Les secteurs public et privé ont redoublé d’efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d’utilisation rationnelle de l’eau et des zones humides. | Promouvoir la participation du public et du secteur privé à la conservation et à l’utilisation rationnelle des zones humides. Préparer et appliquer une stratégie de collaboration avec le secteur privé; identifier des partenaires potentiels dans le secteur privé; préparer des études de diligence raisonnable et faire des propositions au Comité permanent. | Engagement accru du secteur privé dans l’utilisation rationnelle des zones humides et l’application des concepts et approches de conservation et d’utilisation rationnelle des zones humides contenus dans les orientations Ramsar (Manuels Ramsar 1 à 17) et autres lignes directrices pertinentes dans les activités et investissements affectant les zones humides. | Chef partenariats/ Chef comm./CRP | Fin 2016 |
| Conformément à la Résolution X.12, collaborer avec les Parties contractantes et les partenaires de Ramsar afin de faire bon usage des *Principes relatifs aux partenariats entre la Convention de Ramsar et le secteur privé*, y compris dans le cadre d’initiatives et d’engagements nationaux, régionaux et mondiaux existants. | Projets élaborés et fonds obtenus pour l’appui du secteur privé à l’amélioration de la gestion des zones humides. | SG/ Chef comm./CRP/ Chef partenariats |
| Poursuivre le partenariat existant entre Ramsar et Danone et le partenariat « *Biosphere Connections* » avec Star Alliance. | Mémorandum négocié avec Danone et plan de travail et budget Danone annuels approuvés; plan de travail et budget totalement appliqués. | SG/ Chef comm. | Début 2016 |
| Aide aux experts Ramsar pour qu’ils participent à des réunions sur les zones humides avec le soutien de Star Alliance. Contribution garantie au bulletin électronique de *Biosphere Connections*, y compris à leurs rapports de voyage et nouvelles générales sur Ramsar. | Chef comm. | 2016 |
| **Objectif 4 :** Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d’introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l’introduction et l’établissement de ces espèces. | Encourager les Parties contractantes à élaborer un inventaire national des espèces exotiques envahissantes qui ont déjà et/ou pourraient avoir des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides, en particulier des Sites Ramsar. | Diffuser des orientations mondiales actualisées (p. ex., Indicateur de la Liste rouge) sur les espèces envahissantes et les mettre à la disposition de tous les acteurs;  Bonnes pratiques dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes compilées et fournies aux praticiens des zones humides. | Chef comm./SGA/ CRP | Fin 2016 |

**But 2**

**Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar**

| **Objectif** | **Activités** | **Indicateur** | **Chef(s) d’équipe** | **Délai** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectif 5 :** Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. | Gérer et traiter les inscriptions et mises à jour de Sites Ramsar. | Toutes les FDR dûment remplies et mises à jour; toute information sur les Sites Ramsar résumée et mise à disposition; lettres et certificats délivrés. Rapport au Comité permanent 52 sur l’état des Sites Ramsar. Une liste des outils/boîtes à outils disponibles et des informations fournies par les partenaires techniques pour évaluer les changements dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar est compilée, mise à jour périodiquement et mise à la disposition des Parties contractantes. | CRP/SGA | Base quotidienne. 3 mois avant CP52. |
| **Objectif 6** :  Le réseau de Sites Ramsar s’accroît considérablement en termes de superficie, de nombre de sites inscrits et de connectivité écologique, en particulier par l’ajout de types de zones humides sous-représentés, y compris dans des écorégions sous-représentées, et de sites transfrontières. | Veiller au maintien et au fonctionnement du Service d’information sur les Sites Ramsar (SISR); le SISR propose toute une gamme d’outils et un appui aux Parties contractantes pour les aider à définir les lacunes et les priorités pour de nouvelles inscriptions de Sites Ramsar. | Services efficaces aux Parties concernant l’inscription et la mise à jour de Sites Ramsar; communication mondiale améliorée sur les Sites Ramsar. Meilleure connaissance de l’état de conservation des Sites Ramsar et intégration des Sites Ramsar dans des réseaux mondiaux d’aires protégées. | Équipe centrale SISR | Base quotidienne. 3 mois avant CP52. |
| **Objectif 7 :** Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. | Conseiller les Parties sur les cas relevant de l’article 3.2, du Registre de Montreux et de la Mission consultative Ramsar; suivi régulier avec les Parties pour tous les cas de risque potentiel et collaboration en vue de résoudre les problèmes. | Rapports au Comité permanent par le Secrétariat; les Parties relèvent les défis et font rapport au Secrétariat; les menaces pour des zones humides spécifiques sont traitées. | SGA/CRP | 3 mois avant CP52. |

**But 3**

**Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle**

| **Objectif** | **Activités** | **Indicateur** | **Chef(s) d’équipe** | **Délai** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectif 8 :** Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. | Mettre sur pied un système d’information mondial sur les zones humides dans le cadre de partenariats, qui serait financé par des contributions volontaires pour accroître l’accessibilité des données et de l’information sur les zones humides; renforcer les connaissances mondiales sur l’état et l’étendue des zones humides dans le cadre de SOWWS et d’autres moyens, afin de soutenir le suivi des ODD et des Objectifs d’Aichi. | Une métabase de données facilement accessible, sur Internet, est en place, gérée par le Secrétariat, constituée d’information sur tous les inventaires nationaux des zones humides et reliée à des bases de données nationales et autres bases de données internationales pertinentes.  Données et informations sur la répartition et l’état des zones humides du monde, issues de satellites et autres sources, disponibles dans le cadre de mécanismes sur des portails Internet. | SG/ Chef comm./ Chef partenariats | 2016 |
| **Objectif 9 :** L’utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l’échelle qui convient, notamment celle d’un bassin versant ou le long d’une zone côtière. | Soutenir les Parties contractantes en matière de promotion de l’utilisation rationnelle, de la gestion intégrée des ressources en eau, et de l’intégration des zones humides dans d’autres politiques, plans ou stratégies sectoriels. | Préparation de panoplies d’outils avec manuels Ramsar sur les orientations relatives à l’eau, la gestion de bassins hydrographiques, l’attribution et la gestion de l’eau, l’eau souterraine, l’utilisation rationnelle des zones humides (Résolution IX. 1 annexes A et C, Résolution XI.21), GIRE et bonnes pratiques (comme objectif 2). | Chef comm./SGA/CRP | Fin 2016 |
| **Objectif 10 :** Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l’utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l’application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents. | Soutenir les Parties contractantes afin d’encourager la participation active et informée des peuples autochtones et des communautés locales à la conservation et à l’utilisation rationnelle des zones humides; commander une compilation des connaissances et des orientations et la communiquer aux Parties contractantes en ce qui concerne la participation de peuples autochtones et de communautés locales. | Diffusion des lignes directrices Ramsar pour l’établissement et le renforcement de la participation de communautés locales et de peuples autochtones à la gestion des zones humides ainsi qu’études de cas pertinentes. | Chef comm./CRP/GEST/ Chef partenariats | 2016 et 2017 |
| **Objectif 11 :** Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. | Aider les Parties contractantes à mieux reconnaître et prendre en compte, dans leur processus décisionnel, l’importance des avantages des zones humides pour diminuer les menaces, influer sur les tendances, restaurer les zones humides et communiquer de bonnes pratiques par la diffusion de cadres et lignes directrices pertinents (comme objectif 1). | Communication d’orientations pertinentes (p. ex., rapport TEEB, Manuels Ramsar) et études de cas aux Parties contractantes et aux usagers de l’eau. | Chef comm./SGA/CRP | Fin 2016 |
| **Objectif 12 :** Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d’existence et/ou l’atténuation des changements climatiques et l’adaptation à ces changements. | Aider les Parties contractantes à identifier les zones humides et systèmes de zones humides prioritaires dont la restauration ou la remise en état serait bénéfique et apporterait des avantages environnementaux, sociaux ou économiques à long terme, et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour restaurer ces sites et systèmes; aider les Parties à accéder à des ressources pour la restauration et, avec la CNULD, construire des alliances mondiales pour parvenir à la restauration des zones humides/terres arides. | Des études de cas et des méthodes diffusées aux Parties contractantes et ajoutées aux pages consacrées à la restauration des zones humides sur le site web de Ramsar; enregistrement des actions et progrès accomplis au plan mondial en matière de restauration des zones humides. | Chef comm./SGA/CRP | Fin 2016 |
| **Objectif 13 :** Les pratiques de secteurs clés, tels que l’eau, l’énergie, les mines, l’agriculture, le tourisme, le développement urbain, l’infrastructure, l’industrie, la foresterie, l’aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d’existence des êtres humains. | Diffusion des Manuels Ramsar sur les orientations relatives à l’eau, la gestion des bassins hydrographiques, l’attribution et la gestion de l’eau, la gestion de l’eau souterraine ainsi que d’autres orientations connexes en matière de GIRE et de bonnes pratiques aux Parties contractantes et usagers de l’eau en vue de garantir que les dispositions de la Convention sur l’utilisation rationnelle sont appliquées (comme objectif 2). | Toutes les Parties auront mis à disposition les orientations Ramsar sur l’attribution et la gestion de l’eau pour les écosystèmes afin de soutenir la prise de décisions sur la gestion des ressources en eau, comme contribution à la réalisation de la gestion des ressources en eau et des plans d’économie d’eau. | Chef comm./SGA/CRP | Fin 2016 |

**But 4**

**Améliorer la mise en œuvre**

| **Objectif** | **Activités** | **Indicateur** | **Chef(s) d’équipe** | **Délai** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectif 14 :** Des orientations scientifiques et des méthodologies techniques, aux niveaux mondial et régional, sont préparées sur différents sujets et mises à la disposition des décideurs et praticiens sous une forme et dans un langage appropriés. | Appui au GEST comme décrit dans l’annexe 1 de la Résolution XII.5. | GEST soutenu pour la préparation et la mise en œuvre de son plan de travail et domaines thématiques en 2016, selon l’annexe 3 de la Résolution XII.5 et d’autres Résolutions pertinentes (XII.13, par. 25-27, XI.20 sur les tourbières). Le GEST et le Groupe de surveillance des activités de CESP travaillent avec les réseaux et initiatives pour préparer des lignes directrices en vue de l’élaboration de plans d’action nationaux visant à conserver l’eau nécessaire au maintien de l’utilisation rationnelle des zones humides pour une mise en œuvre aux niveaux régional et/ou national. | SGA/SG/ Président GEST / Responsable appui GEST/CRP | 2016 |
| Organiser et tenir la réunion du GEST en 2016. | Réunion du GEST en 2016 et rapport préparé pour Comité permanent 52. | SGA/SG/ Président GEST/ Responsable appui GEST /CRP | CP52 |
| Sous réserve de ressources disponibles, terminer la production de la version actuelle de l’*État des zones humides du monde et des services qu’elles fournissent à l’humanité* et explorer les modalités d’une amélioration ultérieure et d’une mise à jour pour en faire un rapport phare, périodique, de la Convention afin de contribuer aux *Perspectives mondiales de la diversité biologique* de la Convention sur la diversité biologique et faire rapport sur les progrès de cette question à la 13e Session de la Conférence des Parties contractantes. | Continuer de préparer l’*État des zones humides du monde et des services qu’elles fournissent à l’humanité* ainsi que le rapport de situation pour Comité permanent 52. | SGA/ Président GEST/ Chef partenariats | CP52 |
| Mobiliser des ressources additionnelles pour la mise en œuvre des orientations et avis techniques, y compris pour aider les Parties contractantes à appliquer les recommandations relatives à la conservation et à l’utilisation rationnelle des zones humides Ramsar. | Ressources financières disponibles et plan de travail du GEST appliqué en 2016. Rapport de situation à présenter au Comité permanent 52. | SGA/ Président GEST/ Chef partenariats | CP52 |
| **Objectif 15 :** Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l’appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l’application pleine et entière de la Convention. | Soutenir les dispositions régionales existantes dans le cadre de la Convention et promouvoir des dispositions additionnelles avec de nouvelles initiatives régionales (Résolution XII.8). | Rapport au Comité permanent 52 sur les directives opérationnelles révisées et accord sur l’attribution du financement et l’inscription des initiatives approuvées pour 2016. Fonds approuvés transférés aux initiatives régionales et suivi. Sous réserve de ressources disponibles, publication et diffusion d’une nouvelle brochure pour promouvoir la valeur ajoutée fournie par les initiatives régionales pour la mise en œuvre de Ramsar | SGA/CRP Europe/CRP/ Chef comm. | CP52 |
| **Objectif 16 :** La conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l’éducation, la sensibilisation et la participation du public. | Soutenir les dispositions régionales existantes dans le cadre de la Convention et promouvoir des dispositions additionnelles avec de nouvelles initiatives régionales (Résolution XII.8). | Capacités des correspondants CESP accrues; sensibilisation accrue aux zones humides aux niveaux local, national, régional et mondial (y compris les réseaux, comme indiqué dans la Résolution XII.9). Meilleure intégration des questions relatives aux zones humides dans les plans et priorités nationaux. Meilleure perception des valeurs des zones humides au niveau mondial. | SG/ Chef comm./CRP | CP52 |
| Maintien et amélioration du site web de Ramsar. | Nouveau site web totalement opérationnel conforme aux besoins des usagers; meilleur accès du public à l’information relative aux zones humides. | SG/ Chef comm. | CP52 |
| Préparation et suivi du matériel de JMZ pour la période triennale. Suivi 2016 du matériel de JMZ et préparation pour 2017. | Suivi du matériel de JMZ et activités en 2016 et rapport au Comité permanent 52. Préparation de matériel pour 2017. | SG/ Chef comm. | CP52 et fin 2016 |
| **Objectif 17 :** Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d’une mise en œuvre effective du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. | Application de la Résolution XII.1, *Questions financières et budgétaires*. | Toutes les demandes de la COP12 sur les questions financières traitées selon les besoins du Comité permanent 52. Rapports satisfaisants faits au Comité permanent 52 sur la gestion financière efficace, y compris le budget administratif et les fonds volontaires. Suivi des décisions du Comité permanent 51. | SG/Responsable des finances | CP52 |
| L’équipe des partenariats du Secrétariat réunit des fonds non administratifs pour financer les activités prioritaires de la Convention. | Financement volontaire accru plus important et plus efficace pour les priorités de 2016. Rapport de situation au Comité permanent 52. | Chef partenariats | CP52 |
| Explorer des solutions de rechange et chercher un financement pour le Fonds de petites subventions (FPS). | Faciliter l’accès des pays au financement dans le cadre d’un Fonds de petites subventions plus efficace. Suivi des décisions du Comité permanent 51 et rapport de situation à Comité permanent 52. | Chef partenariats | CP52 |
| Évaluation et processus de suivi des projets Wetlands for the Future (WFF) et Subvention suisse pour l’Afrique (SSA). | Suivi technique et administratif opportun des projets financés en 2016. | CRP Amériques et Afrique | 2016 |
| Gérer le budget de la Convention de manière opportune et efficace. | Gestion financière efficace en place. Tous les rapports financiers satisfaisants et approuvés par Comité permanent 52. | SG/ Responsable des finances | CP52 |
| **Objectif 18 :** La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux. | Appliquer la Résolution XI.6 sur les partenariats et les synergies avec les accords multilatéraux sur l’environnement et autres institutions et plan de travail conforme à la Résolution XII.3. | Appliquer le 5e Plan de travail conjoint avec la CDB et faire rapport au Comité permanent 52. Prendre des mesures conjointes avec les correspondants de la CDB et autres AME et les AA Ramsar. Faire rapport sur le mémorandum d’accord avec le PNUE. | SG/SGA/CRP/ Chef partenariats | CP52 |
| Suivi des plans de travail conjoints avec la CMS/AEWA et la Convention du patrimoine mondial de l’UNESCO. | SG/SGA/CRP/ Chef partenariats | CP52 |
| Assistance aux réunions du Groupe de liaison sur la biodiversité. Communication efficace des opinions de Ramsar sur les questions clés; les réalisations de Ramsar et actions futures sont reconnues et soutenues par toutes les conventions relatives à la biodiversité. Rapport de situation à Comité permanent 52. | SG/SGA | CP52 |
| Aligner, si possible, les indicateurs du Plan stratégique avec les objectifs de développement durable approuvés; continuer de participer au processus et à la mesure des indicateurs des ODD pertinents et chercher à aligner la collecte de données pour Ramsar et les ODD. | Les objectifs de développement durable en ce qu’ils concernent les zones humides sont entièrement soutenus par la Convention qui est chargée de la surveillance d’au moins un des indicateurs des ODD qui seront adoptés. | SG/SGA/CRP/GEST | CP52 |
| Intégration potentielle, pas à pas, de l’arabe ou d’autres langues des Nations Unies dans les travaux de la Convention de Ramsar (Résolution XII.3, par. 26) sous réserve de ressources disponibles. | Stratégie élaborée, présentant l’intégration potentielle, pas à pas, de l’arabe ou d’autres langues des Nations Unies dans les travaux de la Convention de Ramsar (Résolution XII.3, par. 26). | SG/CRP Asie | CP52 |
| Le Secrétariat et le Président du GEST continuent de participer au processus de l’IPBES et d’explorer d’autres moyens de collaboration selon les besoins. Préparer et soumettre au Secrétariat de l’IPBES une demande d’évaluation thématique de l’état et des tendances actuels des zones humides, y compris leurs conditions, conformément à la procédure de l’IPBES pour recevoir et prioriser les demandes. | Action conjointe entre Ramsar et l’IPBES et rapport au Comité permanent 52. Demande d’évaluation thématique à l’IPBES rédigée. Experts compétents identifiés et proposés pour participer à toute évaluation future de l’IPBES. | SGA/Président GEST | CP52 |
| **Objectif 19 :** Le renforcement des capacités pour l’application de la Convention et du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré. | Communiquer l’information courante sur Ramsar pour atteindre les parties prenantes. | Informations et messages convenus fournis à différents acteurs au moyen de matériel imprimé tel que des brochures et par des canaux électroniques comme le site web, le forum, le réseau, les listes de CESP et les réseaux sociaux. | Chef comm. | CP52 |
| Engagement et capacité des acteurs renforcés. | Chef comm. | CP52 |
|  | Rédaction d’une proposition de structure, présentation et contenu pour la 5e édition des Manuels Ramsar sur l’utilisation rationnelle et du Manuel de la Convention de Ramsar. Préparation et publication de Rapports techniques Ramsar, Fiches techniques, Notes politiques, Notes d’information et autres matériels d’orientation. | SG/ Chef comm. | Rapport à CP52 |
| Renforcer le réseau des praticiens des zones humides, conformément à la décision du GEST, et l’utiliser pour déterminer les thèmes les plus importants et les outils nécessaires pour le renforcement des capacités pour l’application du Plan stratégique et de la Convention. | Réseau fonctionnant intégralement mis au point, domaines prioritaires pour le renforcement des capacités identifiés et modules de formation obtenus. Bibliothèque en ligne de documents Ramsar officiels et non officiels traduits par les gouvernements, mis à la disposition du public à condition que les Parties fournissent ces documents au Secrétariat. | Chef comm./SG/ CRP | CP52 |
| Mise en œuvre du Plan stratégique Ramsar 2016-2024. | Plan stratégique largement diffusé à tous les acteurs concernés par son application. | Chef comm./SG | 2016 |
| **Autres activités du Secrétariat**  Autres activités centrales du Secrétariat non couvertes par l’un des objectifs ci‑dessus du Plan stratégique 2016-2024 | Organiser et tenir la Réunion du Comité permanent 52. | Tous les documents préparés, traduits et publiés sur le site web, 3 mois avant le Comité permanent 52. Toute la logistique pour les délégués parrainés bien organisée. Résultats du Comité permanent 52 diffusés et suivi entrepris. | SG/tout le personnel | 3 mois avant CP52 |
| Organiser et tenir la COP13 dûment et efficacement. | Préparation du projet de mémorandum d’accord à discuter avec le pays hôte. | SG/CRP Asie | Début 2016 |
| Préparation du projet de modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13 pour approbation au Comité permanent 52. | CRP Amériques/Responsable TI/autres CRP/SG/SGA | CP52 |
| Aider les Parties à appliquer la Convention. Fournir des avis, rappeler et encourager à mettre en œuvre les actions requises pour remplir les buts et objectifs du Plan stratégique et, s’il y a lieu, participer à des activités nationales ou régionales pour atteindre cet objectif. Demander aux Parties de communiquer au Secrétariat, avant la fin de 2016, leurs objectifs nationaux d’application du Plan stratégique (Résolution XII.2, par.22). | Avis et appui aux Parties, sur demande, sur les questions d’application au niveau national, dans un contexte régional et mondial, notamment dans le cadre de missions sur place. Demande de communication des objectifs stratégiques nationaux envoyée. | CRP/SG/SGA | Base quotidienne |
| Information périodique des missions à Genève sur les activités qui ont lieu entre les réunions du Comité permanent. | Information des missions à Genève sur les résultats du Comité permanent 51. | SG/SGA/CRP | 2016 |
| Avec le Groupe de travail sur la gestion, continuer de réviser les structures de gestion existantes pour le Secrétariat et la Convention et discuter des questions pertinentes, au besoin. | Application des décisions pertinentes du Comité permanent 51 et du Groupe de travail sur la gestion. Rapport de situation au Comité permanent 52 selon les besoins. | SG/tout le personnel | CP52 |
| Entreprendre l’administration générale du Secrétariat et de la Convention. | Le Secrétariat fournit de manière opportune et efficace des services aux Parties et à d’autres parties prenantes. | SG/ tout le personnel | 2016 |